

GE_GERICHTE A/4230/2009 vom 18. März 2010

GE Cour de justice, 2010-03-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4230_2009

FR: GE_GERICHTE A/4230/2009 du 18 mars 2010

IT: GE_GERICHTE A/4230/2009 del 18 marzo 2010

Regeste

Séquestre. Droit d'emption. Qualité pour agir. | Plainte tardive. Défaut d'intérêt à la plainte et de qualité pour agir de l'empteur qui n'avait pas encore exercé son droit d'emption lorsque le séquestre a été exécuté. Problème de la propriété d'un bien doit être examiné par le juge dans le cadre de l'opposition au séquestre.

Erwägungen

E. 3

La procédure de plainte est gratuite, en ce sens qu'il est en principe statué sans frais ni dépens (art. 20a al. 2 ch. 5 LP ; art. 61 al. 2 let. a et 62 al. 2 OELP). PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION DE SURVEILLANCE SIÉGEANT EN SECTION : Déclare irrecevable la plainte formée le 23 novembre 2009 par S_____ SA contre l'exécution du séquestre n° 09 xxxx26 S. Siégeant : M. Philippe GUNTZ, président ; M. Philipp GANZONI, juge assesseur et M. Pascal JUNOD, juge assesseur suppléant. Au nom de la Commission de surveillance : Paulette DORMAN Philippe GUNTZ Greffière : Président : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par courrier recommandé aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.